

VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME DANS LE CADRE DE L'AIDE AU LOGEMENT

Par la présente, le (la/les) soussigné(e/s)

A : demandeur	B : conjoint / partenaire de vie
nom:	nom:
prénom:	prénom:
matricule national:	matricule national:
adresse:	adresse:
compte bancaire n°:	compte bancaire n°:

d e m a n d e (n t)

un supplément à la prime de construction de l'Etat	50 %
un supplément à la prime d'acquisition de l'Etat	25 %
un supplément à la prime d'amélioration de logements anciens	25 %
un supplément à la participation de l'Etat aux frais d'aménagements spéciaux de logements répondant aux besoins de personnes handicapées physiques	50 %

=====

adresse de l'objet immobilier pour lequel la prime est sollicitée:

date de la lettre du ministère: n° dossier (référence) du ministère:

date de l'acte d'acquisition: n° de tel. (GSM):

=====

Le demandeur déclare ne disposer que d'un seul logement.

Le bénéficiaire de la prime communale dans le cadre de l'aide au logement s'engage à rembourser à la Ville d'Esch-sur-Alzette le montant de la prime reçue, dans le cas où l'immeuble - l'appartement, ayant donné lieu à l'octroi de la prime afférente est vendu avant l'expiration d'un délai de 10 années.

Esch-sur-Alzette, le

signature A

signature B